

Vous avez le choix !

Nouveau confinement ou « renforcement des mesures de freinage », une chose est sûre : les parents doivent à nouveau travailler avec leurs enfants à domicile. Et cette expérience déjà vécue lors du premier confinement n'a pas laissé que de bons souvenirs.



Pour éviter une redite du printemps 2020, le gouvernement a, après quelques cafouillages, ouvert le chômage partiel aux salariés dont le télétravail n'est pas compatible avec la garde d'enfants. Ou plutôt pour les parents dont l'âge des enfants ne rend pas possible une activité professionnelle, même en télétravail, car c'est bien de cela qu'il s'agit.

La direction l'a annoncé vendredi 2 avril : « *Le salarié pourra être placé en activité partielle* », **mais** « *la prise de congés doit être privilégiée lorsque cela est possible* ». Autrement dit, l'activité partielle ne devrait jamais être utilisée, sauf pour les salariés de l'AFP qui auraient déjà posé tous leurs congés 2021 au cours des trois premiers mois de l'année ? Un cas de figure plutôt improbable...

Interpellée par les syndicats sur ce sujet, la direction a fait mine de s'étonner, en disant que nous avons mal compris et que des demandes d'activité partielle avaient déjà été reçues et acceptées. Et a donc refusé d'amender sa communication.

En somme : la prise de congés est à privilégier, sauf si vous préférez opter pour l'activité partielle. **C'est à n'y rien comprendre !** Un flou (savamment entretenu ?) que nous jugeons préjudiciable aux salariés, déjà soumis à un stress important.

Afin que chacun-e puisse trouver la solution qui l'arrange le plus en cette période difficile pour tous, nous rappelons donc que l'activité partielle est possible, sans aucune perte de salaire, **même** si vous avez des congés disponibles, ce que la direction a confirmé indirectement dans ses échanges avec les syndicats. Si c'est l'option qui vous convient le mieux, faites-en la demande à vos supérieurs.

Nous appelons tous les salariés à nous faire remonter les éventuels refus qu'ils pourraient recevoir, même si nous ne doutons pas que le dialogue, la souplesse et la bienveillance des encadrants permettront d'éviter les accrocs.

Enfin, *SUD* déplore que la direction n'ait pas voulu aborder le sort des **pigistes** comme les syndicats de l'Agence le lui ont demandé. Certains pigistes vont peut-être perdre en rémunération à cause de la baisse d'activité en cette période de « confinement » ou bien parce qu'ils doivent eux aussi s'occuper de leurs enfants.

Et nous souhaiterions donc qu'ils bénéficient également de l'activité partielle, **avec maintien de salaire à 100%** comme la direction vient donc de l'accorder aux salariés staff qui doivent garder leurs enfants. La direction doit entendre cette demande et se préoccuper de ces salariés précaires mais si essentiels au bon fonctionnement de l'Agence !

Défendons nos conditions de travail !

Si vous souhaitez être mis au courant dès la sortie d'un nouveau communiqué *SUD*, abonnez-vous à notre **compte Twitter @SUDAFP** ou à notre **Newsletter**, en vous inscrivant ici : <http://u.afp.com/3vAj>

Paris, le 8 avril 2021

SUD-AFP (Solidaires-Unitaires-Démocratiques)

